L'ACCENT DU SUD
201 AVENUE DE LA POMIGNANE
34064 MONTPELLIER CEDEX 2 - 04 67 22 81 62

SEPTEMBRE 12
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 965
N° de page : 1-3

LA QUESTION

Pourquoi un Parc naturel marin ?

L'ACCENT DU SUD
201 AVENUE DE LA POMIGNANE
34064 MONTPELLIER CEDEX 2 - 04 67 22 81 62

SEPTEMBRE 12
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 965
N° de page : 1-3

>> les infos
La question

Pourquoi un Parc naturel marin ?

Le Parc naturel marin du golfe du Lion est en ordre marche. Créé en octobre 2011 sous l'impulsion de Christian Bourquin, il s'étend de Cerbère à Leucate. Doté d'un conseil de gestion depuis fin mai, il vient de peaufiner son organisation et va pouvoir passer à l'action au bénéfice des 4 019 km² de son espace marin et de tous les résidents de la mer. Une première en Méditerranée.

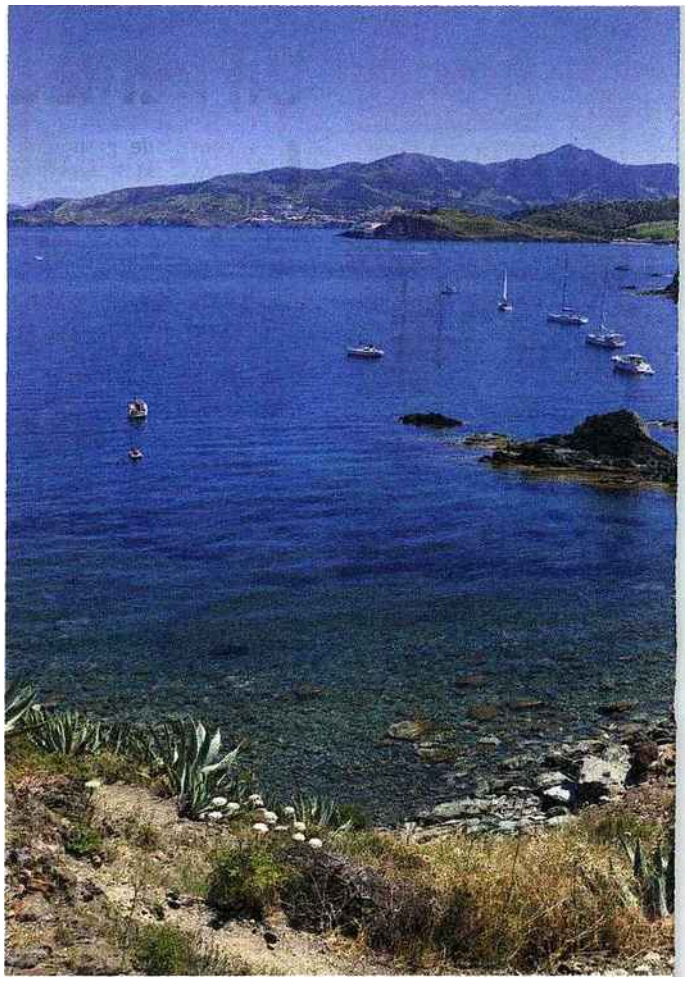

Le Parc naturel marin, c'est 4 000 km² gérés par l'ensemble des résidents de la me

Développement économique, protection et valorisation d'un fabuleux patrimoine naturel. Tels sont les principaux objectifs qui ont présidé à la création du Parc naturel marin du golfe du Lion à l'automne dernier, sous l'impulsion de Christian Bourquin. Pas question de mettre sous cloche ses 4 019 km², de Cerbère à Leucate, où sont présentes quelque 1 200 espèces animales et plus de 500 espèces végétales. Certes, ce parc marin – le troisième en France et le premier de Méditerranée – doit contribuer à encore mieux protéger la biodiversité et la qualité des eaux. Mais il se veut aussi être un outil de développement économique et de concertation entre tous les résidents de la mer : pêcheurs, plaisanciers, plongeurs

Fin mai, dès la première réunion des 60 membres du conseil de gestion du Parc *(voir L'accent du Sud n° 17)* au cours de laquelle Christian Bourquin a été élu à sa présidence, celui-ci a proposé quelques premières pistes de travail, parmi lesquelles : favoriser le développement des entreprises liées à la mer, mettre en valeur les savoir-faire de la recherche, améliorer l'accueil touristique, mettre en place de nouveaux récifs artificiels, soutenir des événements sportifs et tourner la population du Languedoc-Roussillon vers la Méditerranée. Depuis, le conseil de gestion s'est réuni une nouvelle fois, le 9 juillet à Collioure, pour compléter son organisation en se dotant d'un bureau de 15 membres dont deux vice-présidents *(lire p. 3)* élus dans un climat des plus consensuels. Trois premières commissions de travail ont par ailleurs été mises en place : « Gestion et protection du milieu marin et des ressources marines », présidée par Marc Planas, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ; « Développement des activités économiques maritimes », présidée par Serge Pallares, président de l'Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon ; « Éducation, culture et patrimoine maritime », présidée par Aline Fiala représentant le Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales. Voici donc le Parc naturel marin du golfe du Lion en ordre de marche. Prochaine étape : les premières actions de préfiguration et l'élaboration du plan de gestion pour les quinze prochaines années. ■

Eléments de recherche : FNPPSF ou Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France : toutes citations

L'ACCENT DU SUD
201 AVENUE DE LA POMIGNANE
34064 MONTPELLIER CEDEX 2 - 04 67 22 81 62

SEPTEMBRE 12
Mensuel

Surface approx. (cm²) : 965
N° de page : 1-3

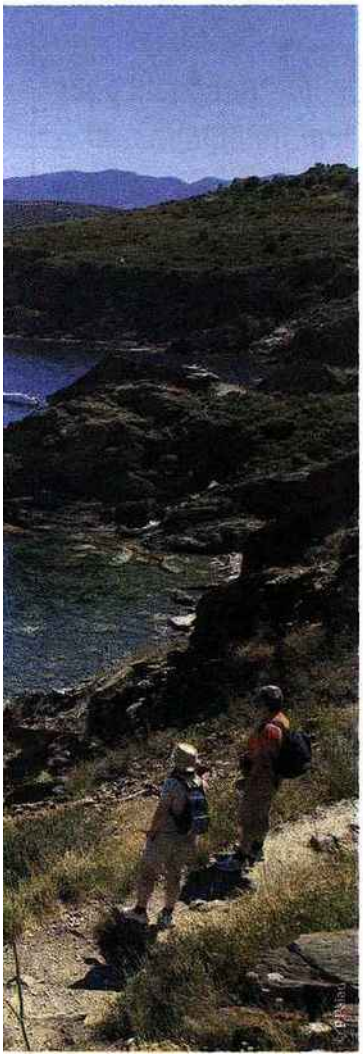

CONSEIL DE GESTION

Un bureau de 15 membres

Le conseil de gestion du Parc naturel marin s'est réuni le 9 juillet au château royal de Collioure sous la présidence de Christian Bourquin. Il a adopté son règlement intérieur, élu ses deux vice-présidents et organisé son bureau dont voici la composition :

Président : Christian Bourquin (Région) ; **1er vice-président :** Michel Moly (CG 66) ; **2e vice-président :** Alain Ferrand (Agglomération Perpignan-Méditerranée). **Collège des collectivités territoriales et leurs groupements :** Pierre Aylagas (Argelès-sur-Mer) ; Thierry Del Poso (Communauté de communes Sud-Roussillon). **Collège des professionnels :** Marc Planas (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins) ; Éric Delmas (Groupement des structures professionnelles de plongée des Pyrénées-Orientales) ; Serge Pallares (Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon). **Collège des usagers :** Jean-Claude Hodeau (Fédération des pêcheurs plaisanciers) ; Pierre Dunac (Fédération d'études et de sports sous-marins). **Collège des associations de protection de l'environnement et collège des gestionnaires d'espaces naturels :** Aline Fiala (Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales). **Collège des personnalités qualifiées :** Philippe Lebaron (Laboratoire d'océanologie de Banyuls-sur-Mer) ; Philippe Lenfant (Université de Perpignan Via Domitia)

Représentants de l'État : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; Direction départementale des territoires et de la Mer. ■

Les membres du conseil de gestion du parc présents à Collioure le 9 juillet dernier.

Conseil de gestion

Trois nouvelles personnalités qualifiées font leur entrée au Conseil de gestion : Gilles Bœuf (Université Pierre et Marie Curie, Paris VI) ; Josep-Maria Gili (Institut sciences de la mer, Barcelone) ; Catherine Piante (coordinatrice réseau MedPan nord au WWF).

C'EST DIT !

« Nous ferons du Parc un outil de développement et de protection de la Méditerranée. »

« Ce Parc doit être rapidement concret, utile, efficace. Il doit être au service des résidents de la mer. J'insiste sur ce mot, nous représentons les résidents de la mer. Il doit être un levier de développement économique et de valorisation de notre patrimoine naturel. Il doit être, et je souhaite comme vous m'en porter garant, un espace de démocratie dans lequel chacun pourra faire valoir ses projets au bénéfice de tous. »

« Nous devons tourner notre population vers la Méditerranée, notamment les jeunes, avec des actions de découverte portées par les associations. »

« Jusqu'à présent, l'État excerçait seul son autorité en mer. Je la qualifierai d'autorité régalienne. Avec l'installation du Parc, c'est une décentralisation que nous vivons. Elle n'enlève pas l'autorité de l'État (…). Mais dorénavant, notre conseil de gestion devra décider, statuer, conformément aux législations, conformément à la loi, conformément à nos moyens aussi pour notre avenir. »

« Il nous faut rédiger ensemble un plan de gestion, tout en prenant le temps nécessaire de la concertation avec tous et pour tous. Cela prendra a priori une année, peut-être deux. C'est nous qui le déciderons en fonction de notre capacité à avancer. »

Christian Bourquin,
Président de la Région et du Parc naturel marin du golfe du Lion.